

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

# FOURNITURES DE PRODUITS FRAIS et EPICERIE

### I – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES,  
pour son Centre de Formations d'apprentis, désigné ci-après :

CFA DES METIERS DE L'ARTISANAT  
BP 10165  
170, chemin Gustave Eiffel  
40003 MONT DE MARSAN CEDEX

### II - PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes, M. Marc VERNIER

### III - NATURE DES PRESTATIONS :

Travaux       Fournitures       Services

### IV - OBJET DE LA CONSULTATION :

Le présent appel à la concurrence concerne les fournitures de PRODUITS FRAIS et EPICERIE

### V – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES :

a) Décomposition du marché

Le marché comprend 2 lots :

- Lot n°1 : PRODUITS FRAIS
- Lot n°2 : EPICERIE

dont le détail des produits faisant l'objet du présent marché figure pour chaque lot dans un tableau joint à l'envoi.

Les fournisseurs intéressés peuvent soumettre leur offre indifféremment pour un ou plusieurs lots.

Les fournisseurs devront utiliser les documents joints pour répondre au marché.

b) Durée du marché :

**Du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020**

c) Modalités et déroulement du marché :

Ce marché portera sur la fourniture pendant la période indiquée des produits figurant dans la liste jointe pouvant être utilisés dans un établissement de formation pour les formations aux CAP, MC, BP, BTM des Métiers de Bouche et servis en restauration collective.

Les candidats devront proposer une remise sur les produits hors marchés figurant dans leur catalogue.

Il s'agit d'un marché à bons de commande à prix bloqués émis par le CFA des Métiers de l'Artisanat, au fur et à mesure de ses besoins, aucun minima de commande ne sera demandé par le candidat retenu.

Les produits livrés devront satisfaire à toutes les normes françaises et européennes en vigueur au moment de la livraison, notamment en terme de traçabilité. La D.L.C devra être compatible avec sa date de consommation.

Le fournisseur s'engage à donner un bon de livraison précisant la date, l'heure de la livraison, les poids nets et bruts livrés, les prix unitaires.

Des échantillons pourront être demandés et ne seront pas facturés.

Les prestations du marché ne pourront pas faire l'objet d'une sous traitance

Les fournisseurs retenus devront pouvoir livrer du lundi au vendredi entre 8h00 et 12h00.

Les livraisons respecteront scrupuleusement toutes les indications portées sur le bon de commande (produits, quantités, conditionnement, date de livraison souhaitée...).

Le CFA des Métiers de l'Artisanat pourra s'approvisionner auprès d'un fournisseur de son choix en cas de défaut d'approvisionnement ou d'indisponibilité de la part des titulaires du marché.

Les quantités exprimées pourront varier dans la limite de 20%.

Les factures s'entendent franco de port et d'emballage exprimées en HT et TTC.

Les paiements se feront par mandat administratif dans un délai de 30 jours fin de mois, par virement bancaire.

#### **VI - DELAI DE REMISE DES OFFRES :**

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2019

**Date limite de réception des offres : 10/12/2019 à 12h00.**

#### **VI - 1) Documents à produire:**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### Pièces de candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- ⤴ la lettre de candidature ou formulaire DC1
- ⤴ Les déclarations du candidat ou formulaire DC2
- ⤴ Les certificats ou attestations prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales ou formulaire NOTI 2.

##### Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- ⤴ le présent règlement de consultation, daté et signé
- ⤴ le bordereau des prix unitaires.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de candidature et de l'offre.

#### VI - 2) Contenu de la proposition

Proposition répondant au cahier des charges de la prestation décrite.

Tableaux des prix complétés suivant conditionnement

#### **VII - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :**

L'attribution du marché aux offres économiquement les plus avantageuses se fera dans l'ordre des critères suivants :

- 1 – Les prix : 50%
- 2 – La qualité des produits : 40%
- 3 – La capacité du fournisseur à pouvoir respecter tous les critères énoncés au point V- conditions de l'appel d'offres c)- modalités et déroulement du marché : 10%

#### **VIII - ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**FOURNITURES DE PRODUITS FRAIS et EPICERIE**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées à l'adresse suivante :



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES

M. LE PRESIDENT

Marché public : *précisez l'objet du Marché*

BP 199

40004 MONT DE MARSAN CEDEX

**Renseignements administratifs et techniques :**

Chantal LLERA DARROUY / Intendante / 05 58 05 81 86 / [c.darrouy@cma-40.fr](mailto:c.darrouy@cma-40.fr)

Fait à Mont de Marsan, le.....

Le responsable légal de l'entreprise

NOM.....

PRENOM.....

CACHET DE L'ENTREPRISE

Le Président,

Marc VERNIER